



Vous voyagez, conservez ce livret sur vous

Ce document vous a été remis par votre neurologue afin de vous aider dans vos déplacements en Europe. Il est spécifiquement destiné aux personnes qui souffrent d'une sclérose en plaques.

Conservez ce livret sur vous et présentez-le au médecin que vous pourriez être amené à consulter lors de votre séjour.

Ces informations sont délivrées à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de Bayer Santé si elles s'avéraient inexactes.



| • Informations personnelles et médicales p |
|--|
| • Qu'est-ce que la sclérose en plaques ? p |
| • Informations relatives aux voyages p - Douanes - Voyages en avion - Voyages en train |
| Avant votre départ et quelle que soit votre destination en Europep |
| • A votre retour p |
| Vous partez: |
| • Petit dictionnaire français/anglais p |
| |







Anformations personnelles et médicales

Informations personnelles à remplir par le patient Personal information to be completed by the patient

| Nom Surname : |
|---|
| Prénom First name : |
| Addresse Address: |
| |
| Date de Naissance Date of birth : |
| N° de sécurité sociale Social security number : |
| N° de passeport Passport number : |
| Tél. du neurologue Neurologist's tel : |
| Tél. de la société d'assistance Assistance company's tel : |
| Groupe sanguin Blood group : |
| Poids Weight: |
| Taille Height: |
| Personne à prévenir en cas d'urgence Person to contact in case of emer- |
| gency: |
| |

Informations médicales à remplir par le neurologue Medical information to be completed by the neurologist

| | de début de la sclérose en plaques Date of onset of multiple osis : |
|-------|--|
| Туре | de sclérose en plaques MS Form : |
| | □ Forme évoluant par poussées Relapsing remitting form □ Forme secondairement progressive Secondary progressive form □ Forme progressive d'emblée Primary progressive form |
| Scor | e EDSS EDSS Score : |
| | nètre de marche Walking distance : |
| Trait | ement en cours On-going treatment : |
| iniou | cament Medecine :ement de fond Remission-inducing treatment : |
| | d'administration Way of administration : |
| | ements symptomatiques Symptomatic treatments : |
| Aller | gies ou effets indésirables sévères Allergies or severe side effects : |
| | du dernier contrôle biologique et résultats Date of the last laboratory tigations and findings : |







Le porteur de ce document souffre d'une sclérose en plaques.

Il s'agit d'une maladie inflammatoire du système nerveux (cerveau et moelle épinière) qui peut se manifester par des poussées responsables de troubles neurologiques : troubles de la motricité (paralysie), troubles sensitifs, troubles visuels, troubles de l'équilibre, troubles urinaires...

En cas de poussée, un traitement par corticoïdes peut être nécessaire. Une consultation auprès d'un neurologue est indispensable pour débuter le traitement ou décider d'une éventuelle hospitalisation.

The holder of this document is suffering from multiple sclerosis.

This is an inflammatory disorder affecting the nervous system (brain and spinal cord), which can occur in the form of relapses giving rise to neurological disorders, motor abnormalities (paralysis), sensory disorders, visual disorders, disorders of balance, urinary disorders...

In the event of a relapse, treatment with corticosteroids may be required. A consultation with a neurologist is essential to begin treatment or to decide upon possible hospital admission.







Douanes

Pour les pays énoncés dans ce Passeport Santé, vous ne devriez pas avoir de problème avec le passage en douane. En revanche si vous envisagez un voyage en dehors de la Communauté Européenne, il est souhaitable que ceux qui emportent leurs médicaments soient munis d'une ordonnance précisant, en plus du nom commercial, le nom de leurs médicaments noté en Dénomination Commune Internationale (nom scientifique) avec la quantité exacte de médicaments nécessaires pour la durée totale du séjour. Il vous est conseillé également d'avoir une lettre de votre neurologue expliquant que vous souffrez d'une pathologie chronique invalidante nécessitant la prise en charge par un produit injectable (d'où les aiguilles, l'injecteur et les seringues).

Voyages en avion

Préparer son voyage :

Pour les personnes à mobilité réduite il est possible de contacter la compagnie aérienne afin de demander une assistance : cette dernière permettra, notamment, de bénéficier d'un pré-embarquement et d'un accompagnement en chaise de transfert du terminal d'enregistrement à l'avion et inversement.

Transport d'aiguilles ou de stylos injecteurs : il est recommandé de demander à votre médecin traitant un certificat médical attestant que vous avez la sclérose en plaques et que vous avez un besoin permanent du matériel d'injection. Il est conseillé également de transporter les médicaments avec vous (à bord) dans leur emballage d'origine.

Conservation des traitements : si le traitement nécessite un maintien de la chaîne du froid, ce dernier peut être placé par le personnel de bord dans un réfrigérateur à condition d'en faire la demande dès la réservation. Si vous voyagez avec Air France, il est recommandé de contacter le service d'assistance SAPHIR (48 H au moins avant votre départ) (tél. : 0 820 01 24 24 ; ou mail : mail.saphir@airfrance.fr).

Pendant le voyage :

Pression barométrique : elle favorise les ballonnements intestinaux qui peuvent être limités en évitant les boissons gazeuses et les aliments producteurs de gaz (légumes secs, lait...).

Troubles auditifs : ils peuvent être provoqués par les variations de pression lors de l'atterrissage. Il est donc conseillé de déglutir fréquemment pendant la descente.



Mal de l'air : il peut se traduire par des maux de tête, des nausées, des sueurs et des vertiges. Pour le réduire il est conseillé de demander une place au centre de l'avion et d'éviter les repas copieux et l'alcool.

Voyages en train

Si vous partez de France il est possible de s'informer sur le numéro vert **"SNCF Accessibilité Service" (0 800 15 47 53).** Pour réserver, vous pouvez composer le 0 890 640 650 (0,11 €/min) de 7 H à 22 H du lundi au dimanche ou par mail : accesplus@sncf.fr

Ce numéro est aussi valable pour les voyages en Eurostar (Royaume-Uni) et Thalys (18 destinations en Europe). Vous pouvez aussi aller sur : www.voyages-sncf.com/guide/voyageurs_handicapes/preparation-voyage/memento

Une brochure intitulée "Mémento du Voyageur à mobilité réduite" est également disponible. L'assistance en gare est souvent possible sur simple demande lors de la réservation.



Démarches auprès de votre Sécurité Sociale

Nous évoquerons ici uniquement les situations où vous vous rendez dans un pays européen pour un séjour touristique, dans le cadre de vos études, d'une formation ou d'un détachement professionnel. Pour les séjours prolongés ou si vous envisagez de suivre un traitement dans un autre pays européen (soins programmés), les démarches à entreprendre sont différentes.

• En règle générale :

La carte européenne d'Assurance Maladie atteste de vos droits à l'Assurance Maladie et vous permet de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, quel que soit le motif de votre déplacement (week-end, vacances, études, stages, détachement professionnel).

La carte européenne d'Assurance Maladie est valable un an. Elle est gratuite. Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. Pour l'obtenir, adressez-vous à votre caisse d'Assurance Maladie au moins 2 semaines avant votre départ, compte tenu du délai de réalisation de la carte et de son acheminement par la poste.

Si vous ne pouvez obtenir votre carte européenne d'Assurance Maladie en temps utile, votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera à la place un certificat provisoire de remplacement, d'une durée de validité de 3 mois et que vous pouvez utiliser dans les mêmes conditions que la carte européenne d'Assurance Maladie.

• Pour les personnes bénéficiaires d'indemnités journalières avant leur départ (en arrêt de travail, du fait de leur maladie) :

Les personnes bénéficiaires d'indemnités journalières (IJ) avant leur départ dans un pays européen doivent demander l'accord auprès de leur caisse d'Assurance Maladie. Pour ce faire, elles devront produire un certificat médical de leur médecin traitant mentionnant les dates du séjour ainsi que le pays visité. La caisse d'Assurance Maladie leur remettra alors un formulaire E112 (attestation concernant le maintien des prestations en cours de l'Assurance Maladie et maternité) qui devra être utilisé dans les mêmes conditions que la carte européenne d'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site du Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale www. cleiss.fr

Informations pratiques

La plupart des ambassades ou des consulats généraux de France pourront vous communiquer une liste de médecins (français ou francophones) que vous pourrez contacter en cas de besoin.

A consulter sur le net

Vous trouverez sur le site du Ministère des Affaires Etrangères www.diplomatie.gouv.fr une rubrique spécialement destinée aux voyageurs ("Conseils aux voyageurs"). Vous pourrez y consulter les informations pratiques qui vous permettront de préparer votre séjour, une rubrique santé et une rubrique consacrée aux informations de dernières minutes (avertissement, conseils, situation du pays).





Si durant votre séjour vous avez dû assumer certains frais, conservez impérativement les factures originales acquittées. Vous pourrez, à votre retour, les présenter à votre caisse d'Assurance Maladie qui après étude (formulaire cerfa, Remboursement des frais à l'étranger), pourra les rembourser dans la limite des tarifs français.



Vous avez le libre choix des médecins généralistes et spécialistes. **Lors de la consultation chez un médecin**, il vous suffit de présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie pour ne pas faire l'avance de frais.

Vous pourrez obtenir les médicaments prescrits auprès d'une pharmacie, sur présentation de l'ordonnance faite par le médecin allemand et de votre carte européenne d'Assurance Maladie. Vous devrez payer une taxe par médicament.

En cas d'hospitalisation

Vous pouvez être admis à l'hôpital si vous êtes envoyé par un médecin. Vous devrez présenter à l'hôpital l'ordonnance du médecin et votre carte européenne d'Assurance Maladie.

Dans les cas d'urgence, vous serez admis immédiatement, sans avoir besoin d'une ordonnance.

Vos frais d'hospitalisation en classe "générale" (hôpitaux publics) seront pris en charge entièrement, à l'exception :

- des frais annexes (ex. : chambre individuelle sauf si cela est justifié médicalement, téléphone...)
- d'une participation forfaitaire obligatoire.

Si vous choisissez un autre établissement hospitalier que celui mentionné sur le bon d'hospitalisation du médecin, la totalité ou une partie des dépenses supplémentaires vous seront facturées et resteront entièrement à votre charge.

· Services consulaires de l'ambassade

Pariser Platz 5 - 10117 Berlin

Tél.: 030 - 590 03 90 00 - Fax: 030 - 590 03 90 67 consulat.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : Wilhelmstrasse 69 - 10117 Berlin

- le matin : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- l'après-midi : le mercredi de 14h00 à 17h00
- exceptionnellement les autres après-midi sur rendez-vous

Vous trouverez une liste de médecins francophones sur le site du consulat :

www.botschaft-frankreich.de/konsulate/spip.php?article 20

• Association Sclérose en Plagues en Allemagne :

Vous trouverez les adresses des antennes locales sur le site : www.dmsg.de (rubrique "landesverbaende")

Numéros utiles

| Numéro européen de premiers secours / ambulance / pompier 112 |
|---|
| Services d'urgences à Berlin030 |
| Un opérateur prend votre message |
| et un médecin se rend à votre domicile |
| SAMU |
| Médecins / Pharmacies31 00 31 ou 192 42 |

0172 39 03 128





Vous pouvez vous adresser au professionnel de santé de votre choix : médecin, pharmacien, laboratoire, infirmier... que vous réglez directement.

Le professionnel de santé vous remet une attestation de soins, qui vous permet de vous faire rembourser vos frais.

Si vous avez besoin de médicaments, vous devez demander au pharmacien une quittance et une copie de l'ordonnance pour pouvoir vous faire rembourser.

Pour être remboursé, vous devez vous adresser à une mutualité ou organisme assureur ("mutualiteit") ou auprès de l'office régional de la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité ("HIpas voor Ziekte en Invaliditeits verzekering") et lui présenter vos attestations de soins, quittances, copies d'ordonnances et votre carte européenne d'Assurance Maladie ou votre certificat provisoire. Vous serez remboursé selon les tarifs en viqueur en Belgique.

En cas d'hospitalisation

Vous devez présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie au bureau des admissions de l'établissement hospitalier (agréé, conventionné). Le bureau se chargera d'effectuer les formalités permettant à l'établissement hospitalier de se faire rembourser directement vos frais d'hospitalisation, en fonction de la loi belge en vigueur.

• Ambassade de France en Belgique

65 rue Ducale - 1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 548 87 11 - Fax: +32 (0)2 548 87 32

Site: www.ambafrance-be.org E-mail: ambafr@ambafrance-be.org

Association sclérose en plaques en Belgique

- Ligue Nationale Belge de la Sclérose en Plaques/Nationale Belgische Multiple Sclerose Liga

Rue Auguste Lambiotte, 144 Bte 8 - 1030 Bruxelles Tél.: +32 (0)2 736 16 38 - Fax: + 32 (0)2 732 39 59

Site: www.ms-sep.be E-mail: ms.sep@ms-sep.be

Ligue Belge de la sclérose en plaques, communauté Française :
 n° 64 Parc industriel sud, rue des Linottes 6, 5590 Naninnes

Tél.: +32 (0)8 140.15.55 - Fax: +32 (0)8 140.06.02

Site: www.ms-sep.be

E-mail: ligue.sep@ms-sep.be

| SOS Médecins Bruxelles | ±32 (N)2 513 N2 N2 |
|---------------------------------------|---------------------|
| Centre anti-poisons | |
| Ambulance | +32 (0)2 208 8 454 |
| Numéro européen de premiers secours | 112 |
| Service médical d'urgence et pompiers | 100 |
| Croix rouge | 105 |
| Médecins de garde | +32 (0)2 479 18 18 |
| Pharmaciens de garde | +32 (0)90 01 05 00 |
| Dentistes de garde | +32 (0)22 426 10 26 |
| Police secours et gendarmerie | 101 |





Vous avez le libre choix du médecin, à condition que celui-ci appartienne au service de santé.

Le médecin espagnol doit vous faire une ordonnance officielle de la sécurité sociale.

Avec cette ordonnance et votre carte européenne d'assurance, vous pourrez acheter vos médicaments dans n'importe quelle pharmacie en payant seulement la part laissée à votre charge.

En cas d'hospitalisation

Votre carte européenne d'Assurance Maladie vous permet d'être hospitalisé gratuitement, à condition de vous rendre dans un hôpital du système hospitalier de la sécurité sociale espagnole.

En cas d'urgence : 112

D'une manière générale, les urgences vous orienteront vers :

La police nationale, la police municipale, les pompiers (bomberos), les ambulances du SAMII

Urgences (permanence médicale): 061

Service d'information nationale de la Croix Rouge

Téléphone : 90 222 22 92

Bureau d'aide au touriste :

Madrid: Calle Leganitos, 19 - Tél. 91 548 85 37

Las Palmas de Gran Canaria : Calle Doreste Silva, 68 - Tél. 92 830 46 64

• Ambassade de France en Espagne

Calle de Salustiano Olozaga 9-28001 Madrid Tél. : (34) 91 423 89 00 - Fax : (34) 91 423 89 08

Site: www.ambafrance-es.org

Association sclérose en plaques en Espagne

Associación Española de Esclerosis Multiple AEDEM - C/ Sangenjo, nº 36 - Madrid 28034 - España Tél.: (34) 91 448 13 05 - Fax: (34) 91 448 12 61 Site: www.aedem.org - E-mail: aedem@aedem.org

| 114111 | ioroo atrioo |
|------------------------------------|--|
| • Madrid | |
| Ambulances de la sécurité sociale. | |
| Urgences Croix Rouge | (34) 915 222 222 |
| | 098 |
| Tenerife | |
| - Protection civile : | - Police : |
| Tenerife : (34) 92 228 22 02 | Sta. Cruz de Tenerife :091 |
| El Hierro :(34) 92 255 01 25 | Adeje :(34) 92 279 78 11 |
| | Puerto de la Cruz : (34) 92 238 10 00 |
| La Palma : (34) 92 241 16 46 | Sta Cruz de la Palma :(34) 92 241 40 43 |
| - Guardia Civil : | • • |
| Sta. Cruz de Tenerife : | (34) 92 264 85 00 |
| St. Sebastien de la Gomera : | (34) 92 287 02 55 |
| Sta. Cruz de la Palma : | (34) 92 252 22 84 |
| | (34) 92 255 01 05 |
| | 0 - Sauvetage en mer : (34) 900 202 202 |
| Barcelone | |
| - Police nationale : 091 (locale | ment) - Police locale : 092 (localement) |





Pour ne pas faire l'avance de frais, vous devez vous adresser à un médecin de l'IKA (caisse de sécurité sociale grecque) et lui présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie.

Pour obtenir des médicaments, une participation financière vous sera demandée et restera à votre charge.

En cas d'hospitalisation

Si le médecin du centre de santé de l'IKA considère qu'une hospitalisation est nécessaire, il vous faut alors obtenir l'accord du service administratif de l'IKA.

L'hospitalisation est gratuite dans les établissements publics ou conventionnés si les démarches précédentes ont été faites avant l'admission. Lors de votre admission, vous devez présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie.

Attention: l'IKA ne prend pas en charge les frais d'hospitalisation des établissements privés.

Les villes principales disposent d'un centre de première urgence et de soins, mais seules Athènes et Salonique sont pourvues d'un équipement médical de haut niveau.

En cas d'accident ou de pathologie grave, la règle appliquée par les autorités est l'évacuation sanitaire vers les grands centres hospitaliers bien équipés.

Une assurance rapatriement sanitaire est vivement conseillée.

Pour Athènes

| Pharmacies permanences (Athènes centre) | | 107 |
|---|----|-----|
| Pharmacies permanences (Périphérie d'Athènes) : | | 102 |
| SOS Médecins 18 rue Voulis - Athènes : | 10 | 16 |
| Athènes assistance 24h/24 - | | |
| standard téléphonique :(30) 210 866 | 03 | 74 |

Ambassade de France en Grèce

7 avenue Vassillissis Sophias - 10671 Athènes

Tél.: (30) 210 339 10 00 - Fax: (30) 210 339 10 09

Site: www.ambafrance-gr.org E-mail: ambafran@hol.gr

• Consulat de France à Thessalonique

8 rue Makenzie King - 54622 Thessalonique

Tél.: (30) 231 024 40 30 - Fax: (30) 231 024 40 32

• Association sclérose en plaques en Grèce

Greek Multiple Sclerosis Society 2-4 Faethonos Str. Thessaloniki 54351

Tél.: (30) 23109 49909 - Fax: (30) 23109 49909

Site: www.greekmssociety.gr E-mail: msthessaloniki@yahoo.gr

| Numéro européen de premiers secours | | | | 112 | 1 |
|--|--------|-----|-------|-------|---|
| SAMU (E.K.A.V.) | | | | | |
| Premiers secours I.K.A(30 |) 210 | 646 | 78 11 | à 15 | |
| Hôpitaux (permanences) | | | | | |
| Renseignements téléphoniques | | | 1 | 1 888 | |
| Médecin généraliste, Dr Odile Bailly du Bois | (30) | 210 | 653 | 33 22 | |
| Médecin généraliste Dr Anne Moulier-Koutin | a (30) | 210 | 681 | 41 92 | |





Pour bénéficier de la dispense d'avance de frais, vous devez vous adresser à un médecin conventionné par l'Unita Sanitaria Locale ("U.S.L.") et lui présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie. L'U.S.L. peut vous fournir la liste des médecins conventionnés (Liste des U.S.L.) sur http://ausl.fo.it.

Pour consulter un médecin spécialiste, vous devez d'abord obtenir une prescription médicale du médecin généraliste.

En cas d'urgence, pendant la nuit (de 20h à 8h), pendant les weekends et les jours fériés, vous devez vous adresser au poste de secours de nuit ou à l'hôpital le plus proche.

Si vous êtes en mesure de vous déplacer par vos propres moyens, vous pouvez vous rendre au service d'urgence le plus proche : "pronto soccorso".

A noter que chaque région définit ses propres règles et critères concernant l'assistance médicale et d'éventuels tickets modérateurs à payer. Vous pourrez donc avoir à payer certaines de vos visites chez le médecin.

Pour obtenir vos médicaments, vous disposez d'un délai maximum de 10 jours pour présenter l'ordonnance faite par le médecin italien et votre carte européenne d'assurance. Certains médicaments sont totalement gratuits, d'autres non. Dans tous les cas, une participation financière pour chaque ordonnance vous sera demandée.

• Tourist medical center

Service d'assistance médicale en français et en anglais Via Lorenzo il Magnifico 59 - Florence - Tél. : (39) (055) 47 54 11 Hôpitaux

A Rome: Fatebenefratelli: (06) 68 371

San Giacomo : (06) 36 261 Santo spirito : (06) 683 51

A Florence: Santa Maria Nova: (055) 27 581

Nuovo San Giovanni Di Dio : (055) 71 921 Pronto Soccorso Pediatrico : (055) 56 62 421

A Naples: Cardarelli: 081/747 29 57 (urgences)

081/747 11 11 (standard)

Santo Bono (pédiatrie) : 081/220 56 50 (urgences)

081 / 220 51 11 (standard)

A Milan: San Carlo Borromeo : 02/40 22 24 35

Fatebenefratelli et ophtalmique : 02/63631

San Paolo (pronto soccorso) : 02/81 84 250

A Venise: Ospedale Civile Campo Santi Giovanni e Paolo

041/52 94 111

Ambassade de France

Piazza Farnese, 67 - 00186 Roma

Tél.: (39) 06 68 60 11 - Fax: (39) 06 68 60 14 60

Site: www.ambafrance-it.org

• Association sclérose en plaques en Italie

Associazione Italiana Sclerosi Multipla - AISM

Via operai 40 16128 Genova

Tél: (39) 010 271 131 - Fax: (39) 010 271 3205

E-mail: aism@aism.it Site: www.aism.it

| 1 | Numéro européen de premiers secours | 112 |
|---|--|-----|
| | Premiers secours/Ambulance "pronto soccorso" | |
| l | Police | 113 |

Vous partez aux Pays-Bas



L'accès aux soins

Vous devez vous adresser à un médecin ("Arts/Huisarts") affilié à une caisse maladie néerlandaise.

Vous trouverez la liste de ces médecins dans les annuaires téléphoniques ou auprès des réceptions d'hôtel.

En pratique, il est possible que le praticien n'accepte pas la carte européenne d'Assurance Maladie.

Dans ce cas, vous pouvez présenter vos factures à :

ANOZ Verzekeringen (caisse maladie des Pays-Bas)

Po Box 8261 - 3503 RG Utrecht - Tél : 31 30 23 306 00

Si vous devez consulter un médecin spécialiste, une prescription d'un médecin généraliste est nécessaire.

Les médicaments prescrits par le médecin vous seront fournis gratuitement par le pharmacien affilié à une caisse maladie hollandaise. Pour cela, vous devez lui présenter la prescription du médecin et votre carte européenne d'Assurance Maladie ou votre certificat provisoire de remplacement.

En cas d'hospitalisation

Si une hospitalisation est nécessaire, le médecin consulté se chargera des démarches nécessaires auprès de l'"ANOZ" pour obtenir son accord.

En cas d'urgence, l'accord peut aussi être demandé après l'admission à l'hôpital. Au moment de votre admission, vous devez présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie ou votre certificat provisoire de remplacement.

L'hospitalisation est prise en charge totalement par la caisse maladie

si le traitement et les soins sont effectués dans la classe la moins chère (3ème classe). En cas d'hospitalisation en 1ère ou 2ème classe, vous devrez payer des suppléments pour les soins, le traitement par le spécialiste.

Hôpitaux

Hônitaux AMC (Ameterdam)

| Hopitaux Airio (Allistorualli) | .020 | 000 | υı | - 11 |
|---|------|-----|----|------|
| Hôpital Dijkzigt (Rotterdam) | 010 | 463 | 92 | 22 |
| Hôpital Bronovo (Bronovo Iaan 5, 2597 AX La Haye) | | | | |
| Hôpital Leyenburg (Leyweg 275, 2545 CH, La Haye) | | | | |
| Hôpital Rode Kruis (Sportlaan 600, 2566 MJ, La Haye). | 070 | 312 | 62 | 00 |
| Hôpital Medisch Centrum Haaglanden Westeinde | | | | |
| (Ljinbaan 32, 2512 VA, La Haye) | 070 | 330 | 20 | 00 |

• Médecins francophones accrédités par le Consulat Général

| Dr | Myriam Pröpper-Barret | | | |
|----|-----------------------------|-----|-------|------|
| au | cabinet du Dr Van Kernebeek | 020 | 344 9 | 2 47 |
| Dr | Van Iterson (Amsterdam) | 020 | 664 0 | 3 93 |

Ambassade de France au Pays-Bas

1 Smidsplein - 2514 BT DEN HAGG (La Haye)

Tél.: [31] (70) 312 58 00 - Fax: [31] (70) 312 58 24

Site: www.ambafrance-nl.org - Email: info@ambafrance-nl.org

Association sclérose en plaques aux Pays-Bas

Stichting MS Research - Leidseweg 557, 1er étage, 2253 JJ Voorschoten - Tél. : (31) 715 600 500 - Fax : (31) 715 600 501 Site : www.msresearch.nl - Email: info@msresearch.nl

Numéros utiles

| Numéro européen de premiers secours | | | 112 | |
|-------------------------------------|---------|----|-----|--|
| Ambulance / polices | 09 00 | 88 | 44 | |
| Police Haaglanden (La Haye) | 070 310 | 49 | 11 | |
| Médecin (urgence jour et nuit) | | | | |
| Dentiste (urgence jour et nuit) | 06 821 | 22 | 30 | |

020 566 01 11





Vous n'avez pas le libre choix des médecins généralistes et spécialistes.

Le service national de santé garantit directement les soins par l'intermédiaire de ses médecins, centres de santé et hôpitaux.

Pour toute consultation, vous devrez régler un ticket modérateur.

Pour obtenir des médicaments, une participation variable selon le type et la gravité de la maladie pourra vous être demandée.

En cas d'hospitalisation

Si le médecin du centre de santé considère qu'une hospitalisation est nécessaire, il vous remettra une attestation destinée à l'établissement hospitalier.

Celui-ci devra appartenir au réseau officiel.

Au moment de votre admission, vous devez présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie.

Ambassade de France au Portugal

Rua Santos o Velho 5 1249 - 079 LISBOA

Tél.: (351) (21) 393 91 00 - 390 81 21

Fax: (351) (21) 393 91 51 Site: www.ambafrance-pt.org E-mail: ambafrance@hotmail.com

Association sclérose en plaques au Portugal

Sociedad Portuguesa de Esclerose Multipla (SPEM)

Rua Zofimo Pedroso 66 1950 - 291 Lishoa

Tél. : (351) 21 865 04 80 Fax : (351) 21 865 04 89 Site : www.spem.org

E-mail: spem@spem.org

| Numéro européen de premiers | secours | 112 |
|-----------------------------|---------------------------|------|
| Pompiers (à Lisbonne) | 21 342 22 22 ou 21 39 0 6 | 0 60 |
| INEM (SAMU) à Porto | 22 206 5 | 0 00 |





Royaume-Uni ou en Irlande

L'accès aux soins

Pour être soigné gratuitement, vous devez vous adresser à un médecin ("General Practitioner") appartenant au Service National de Santé ("National Health Service ou NHS") et présenter votre carte européenne d'Assurance Maladie. Vous trouverez la liste des médecins exercant leur activité pour le NHS dans les annuaires téléphoniques (pages jaunes à la rubrique "General Practitioner").

A noter que les délais pour obtenir une consultation avec un médecin appartenant au "National Health Service" peuvent être parfois longs. Si vous consultez dans le secteur privé, vous devrez faire l'avance des frais (coût plus élevé). En revanche, comme précisé dans l'introduction, vous pourrez interroger votre caisse d'Assurance Maladie lors de votre retour en France. Si elle y est favorable, elle pourra vous rembourser tout ou partie de vos dépenses de santé, dans la limite des tarifs français (conservez bien tous vos justificatifs).

Si vous devez consulter un médecin spécialiste, les démarches nécessaires seront effectuées par le médecin généraliste britannique que vous aurez contacté.

Pour obtenir des médicaments

Au Royaume-Uni, vous devez présenter l'ordonnance faite par le médecin britannique accompagnée de votre carte européenne d'Assurance Maladie. Vous aurez à payer un montant forfaitaire par médicament qui ne vous sera pas remboursé.

En Irlande, les médicaments prescrits par le médecin appartenant au Service National de Santé sont fournis gratuitement par le pharmacien sur présentation de l'ordonnance du médecin et de votre carte européenne d'assurance.

A Londres, pour consulter un médecin généraliste francophone, vous pouvez vous adresser au Dispensaire français de Londres (6 Osnaburg Street, LONDON NW1 3DH, Tél : 020 7388 32 15).

En cas d'hospitalisation

Si une hospitalisation est nécessaire, le médecin consulté fera toutes les démarches auprès de l'établissement hospitalier.

 Ambassade de France au Royaume-Uni 58 Knightsbridge - Londres SW1X - 7JT

Tél.: [44] 207 073 1000 - Fax: [44] 207 073 1042

Site: www.ambafrance-uk.org

Ambassade de France en Irlande

36 Ailesbury road- Balisbridge - Dublin 4

Tél.: [353] (1) 277 5000 - Fax [353] (1) 277 5001

Site: www.ambafrance-ie.org

Association sclérose en plaques au Royaume-Uni

MS Society of Great Britain and Northern Ireland MS National Centre, 372 Edgware Road, London, NW2 6ND

Tél.: (44) 020 8438 0700 - Fax: (44) 020 8438 0701

Site: www.mssocietv.org.uk - E-mail: info@mssocietv.org.uk

| Numéro européen de premiers secours | 112 |
|--|-------|
| Secours | 999 |
| Pour les listes de dentistes britanniques et les démarches | |
| pour des soins44 (0) 207 725 | 33 33 |
| http://www.nhsdirect.nhs.uk et http://kcwhealth.org.u | |

| М | -4 |
|---|------|
| N | OTPC |
| | ULUU |

| เทบเบิง | | | |
|---------|--|--|--|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |





Français

- Je souffre d'une sclérose en plaques
- Je suis régulièrement suivi par un neurologue
- Je fais partie d'une association de patients souffrant d'une sclérose en plaques
- J'ai une poussée

Troubles moteurs

- · J'ai des difficultés pour marcher
- . J'ai la jambe (le bras) lourd
- Je ne peux plus me servir de ma main
- J'ai perdu la force de mon bras (jambe)
- Je ne sens plus ma jambe (bras)

Troubles sensitifs

- J'ai des fourmillements dans mon bras (jambe, visage)
- J'ai des brûlures dans mon bras (jambe, visage)
- J'ai l'impression d'avoir un étau autour de mon bras (iambe, torse)
- J'ai des décharges électriques dans le visage, dans les membres

Troubles de la vue

- J'ai un voile devant l'œil droit (gauche)
- Je ne vois plus de l'œil droit (gauche)
- Mon œil est douloureux
- . Je vois double

Troubles de l'équilibre et de la coordination

- J'ai des vertiges
- J'ai des troubles de l'équilibre
- Je ne contrôle plus mon bras (ma jambe)

Troubles sphinctériens

- · J'ai des fuites d'urine
- Je n'arrive plus à uriner
- · Je vais uriner plus souvent
- Je suis constiné
- J'ai des brûlures urinaires





- I suffer from multiple sclerosis
- I am regularly followed-up by a neurologist
- I belong to an association of patients suffering from multiple sclerosis
- · I am having an attack

Motors disorders

- I have difficulty in walking
- I suffer from heavy legs (arms)
- · I can no longer use my hand
- I have lost the strength in my arm (leg)
- I can no longer feel my leg (arm)

Sensory disorders

- I have pins and needles in my arm (leg, face)
- I have a burning sensation in my arm (leg, face)
- I feel like there is a constriction around my arm (leg. chest)
- I feel an electric discharge in my face, in my limbs.

Visual disturbances

- There is a film in front of my right (left) eye
- I can no longer see out of my right (left) eye
- · My eye hurts
- I have got double vision

Balance and co-ordination disturbances

- · I suffer from dizziness
- · I have difficulties in balancing
- I can no longer control my arm (leg)

Sphincteric disorders

- I have some urinary incontinence
- I can no longer pass water
- I pass water more often
- I am constipated
- It burns when I pass water



ungulo



- J'ai les jambes raides (la jambe droite, gauche)
- Je suis fatigué
- Je suis déprimé
- J'ai de la fièvre

Traitement

- Je prends régulièrement un traitement pour la sclérose en plaques
- · Je dois faire l'injection tous les deux jours
- J'ai oublié mon traitement contre la sclérose en plaques
- J'ai besoin de renouveler mon traitement contre la sclérose en plaques
- Je ne supporte pas mon traitement contre la sclérose en plaques
- J'ai besoin de faire de la rééducation avec un kinésithérapeute
- J'ai besoin de faire mon contrôle de numération formule sanguine et de bilan hépatique
- J'ai oublié de faire mon injection d'interférons ß hier
- J'ai oublié de prendre mon traitement hier soir
- J'ai besoin d'une infirmière pour faire mon injection
- · J'ai une douleur au site d'injection
- J'ai une réaction cutanée inhabituelle
- Je dois conserver mon médicament à une température inférieure à 25°C

Effets secondaires

- Douleurs musculaires
- Maux de tête
- Fièvre et frissons
- Nausées et vomissements
- Diarrhées
- Dépression
- Hématome
- Réaction cutanée



Various

- I have stiff legs (right leg, left)
- I am tired
- I am depressed
- I have fever

Treatment

- I regularly take treatment for multiple sclerosis
- I have to have an injection every other day
- I forgot my multiple sclerosis treatment
- I need to renew my multiple sclerosis treatment
- I cannot tolerate my multiple sclerosis treatment
- I need rehabilitation with physiotherapy
- I need to have my blood count and liver function tests carried out
- I forgot to take my interferon B injection yesterday evening
- I forgot to take my treatment yesterday evening
- I need a nurse to give me my injection
- I feel pain at the injection site
- I have an unusual skin reaction
- I must store my medicine at a temperature below 25 degrees

Side effects

- Muscular pains
- Headache
- · Fever and shivering
- Nausea and vomiting
- Diarrhoea
- Depression
- Haematoma
- Skin reaction



En partenariat avec :



7, avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC Tél : 05 34 55 77 00

Service Social Tél : 0 810 803 295

(Coût d'un appel local depuis un poste fixe France Télécom)



BAYER SANTE Bayer Schering Pharma 220 avenue de la Recherche 59120 Loos www.bayerscheringpharma.fr